



# Charte et

1 - La communauté Chasseurs d'Images répond à une demande exprimée lors de l'assemblée générale CGRET de septembre 2021 : à savoir, une nouvelle possibilité de partage entre les membres de CGRET autour de la pratique de la photo. Concrètement, nous nous appuyons sur les outils mis à disposition sur le site CGRET). Les participants à la communauté CI adhèrent implicitement à la charte CI.

2- Forum d'échange : maîtrise de pratiques photos, sollicitation et interventions d'experts, compétences et pratiques sur des logiciels, découverte de matériels, lancement de challenges, ... Les modalités d'utilisation du forum sont les suivantes :

- Le Forum : Un espace de discussion sous la forme de sujets et de fils de discussions qui sont mis à jour directement par chaque abonné sous la supervision a posteriori de modérateurs.
- Les membres CGRET doivent s'inscrire pour être abonnés.
- Les Best Practices : un espace documentaire
  - Géré par l'administrateur dans la base qui reçoit et classe les documents que tu lui envoies via le modérateur, que tu peux consulter et télécharger
  - Les documents que tu as envoyés doivent être promus via un post dans le sujet : « Contribution aux Best Practices », chaque abonné reçoit cette information via email.
- Les modérateurs sont :
  - Jean Louis Blanchard,
  - ...

3 - Partage d'album : l'intérêt doit porter sur des sujets dépassant l'anecdotique ; les conditions (EXIF) et les circonstances de prise de vue sont intéressantes à préciser pour générer des échanges ; le site CGRET permet d'accéder à l'adresse de l'album personnel du contributeur qui effectue le chargement direct et gère les modalités d'accès : la consultation des albums doit se faire sans inscription préalable auprès de l'hébergeur (Google photos, Flickr, ...).

4 - Organisation de sorties et séjours à thème : sortie à la journée sur choix d'un sujet (avec déjeuner ou mode pique-nique), séjours avec hébergement localement ou en région (Nord, Bretagne, ...); la participation CGRET est acquise aux conditions habituelles.

5 - Exposition et livre photo : une sélection de photos pourra être présentée lors des AG CGRET annuelles ; une édition sous forme de livre est aussi envisagée après approbation du CA.